



Explication des principaux changements

Voici ci-après un bref sommaire des principaux changements apportés dans le « Programme en route vers l'Excellence 2019-2020 ». Pour plus de détails et pour avoir une connaissance complète des processus d'identification ainsi que des soutiens offerts par la fédération, il sera important de se référer à la version en ligne du Programme.

A. IDENTIFICATIONS DE NIVEAU ELITE-RELÈVE

1- Obligation de participer et/ou performer aux Essais canadiens pour être identifié de niveau Elite et Relève en piscine

L'objectif principal des identifications de niveau Elite et Relève est de cibler et soutenir les nageurs aux portes des équipes nationales. Il était donc nécessaire de mettre une participation aux essais canadiens comme un prérequis à une identification. Il sera donc demandé aux athlètes souhaitant être identifiés de niveau Elite d'être au minimum finaliste dans une épreuve individuelle aux essais. Et il sera demandé aux athlètes souhaitant être identifiés de niveau Relève d'avoir minimalement participé aux essais dans une épreuve individuelle.

2- L'âge maximal pour être identifié de niveau Relève en piscine passe de 18 à 21 ans.

La demande vient du MEES, qui souhaite que l'on puisse laisser une porte ouverte à des nageurs aux développement plus tardif dans notre processus d'identification en piscine. Cela correspond aussi à notre réalité, dans la mesure où le développement du nageur québécois est porté vers le long terme, ce qui nous différencie des autres provinces qui développent leurs nageurs de manière plus précoce.

3- Obligation des nageurs identifiés de niveau Elite en piscine de progresser

L'objectif de l'identification est de viser l'équipe nationale, nous souhaitons donc que les nageurs s'en rapprochent, et non s'en éloignent. Nous attendons donc des athlètes de plus de 20 ans identifiés de niveau Elite de prouver une progression régulière afin de maintenir leur éligibilité à une identification. Un nageur ne pourra donc pas passer plus de 2 ans consécutifs sans avoir progressé, sans quoi il ne pourra être identifié la 3^{ème} année.

Exception : Chaque année durant laquelle un nageur est finaliste A aux essais canadiens ou participe à des grands jeux avec l'équipe nationale, il ne sera pas tenu de prouver une progression.

4- Cas de force majeure

La nouvelle version du document ouvre maintenant la porte à l'étude de cas d'un nageur présent à une compétition requise pour l'identification, mais dont les performances ne seraient pas à la hauteur de son niveau à cause de circonstances exceptionnelles.

5- Identification de niveau Elite-Relève en eau libre - Essais canadiens d'eau libre

Les résultats des nageurs aux essais canadiens d'eau libre rentrent maintenant dans le processus d'identification, faisant de ce rendez-vous un incontournable de la saison pour tout nageur engagé dans l'eau libre.

6- Coupes du monde FINA d'eau libre

Toutes les performances réalisées lors des coupes du monde FINA d'eau libre rentreront dans le processus d'identification, et les résultats des nageurs seront comparés indépendamment de l'étape dans laquelle la performance a été réalisée.

B. Programmes de soutiens modifiés / supprimés

Par rapport à la version 2018-2019 du Programme en route vers l'excellence :

1- Primes de performance aux championnats canadiens de natation :

Seules les performances aux essais canadiens sont maintenant prises en compte. En contrepartie, les nageurs peuvent cumuler plus d'une prime par championnat. L'idée est d'encourager la performance lors du plus important championnat national de la saison et de reconnaître les performances de haut niveau de nos meilleurs nageurs.

2- Support aux clubs pour l'encadrement excellence des athlètes en piscine classés parmi les 6 premiers au Canada

Ce support a été supprimé pour deux raisons:

- Il dédoublait le programme de soutien #1 (voir ci-dessus), en récompensant à nouveau nos meilleurs nageurs seniors.
- L'option d'utiliser ce fonds pour encourager les performances chez les nageurs groupe d'âge a été préféré, afin de tenter de combler une de nos grosses lacunes : la formation d'excellence de nos jeunes nageurs.

3- Support aux clubs pour l'encadrement excellence des athlètes en eau libre identifiés élite et relève

La répartition des montants a été revue. Au lieu de soutenir à hauteur de 500\$ les nageurs identifiés de niveau Elite et Relève, les nageurs identifiés de niveau Elite seront davantage valorisés que les Relève (prime de 650\$ pour les Elite, et 400\$ pour les Relève).

4- Support au perfectionnement professionnel des entraîneurs groupe d'âge

Prenant le parti qu'une amélioration de nos résultats passera par une meilleure compétence de nos entraîneurs, ce programme de soutien a été renforcé : l'aide accordée aux entraîneurs groupe d'âge pour des fins de formation professionnelle passe de 1500\$ à 5000\$.

2

5- Programme de soutien aux associations pour l'organisation d'un stage régional

Programme aussi généreux qu'impopulaire : sur les 3 dernières saisons, seuls 1000\$ ont été réclamés par les associations régionales sur un total de 33000\$ (aide possible de 1000\$ par région sur les 3 dernières saisons, 11 associations régionales au Québec).

Il a donc été supprimé, et le budget a été réutilisé dans deux nouveaux projets de développement professionnel des entraîneurs.

C. Nouveaux projets de soutien

1- Support au perfectionnement professionnel des entraîneurs de nageurs SENIOR

Il fera profiter aux 5 entraîneurs qui ont obtenu les meilleurs résultats aux Essais olympiques d'une bourse destinée à de la formation professionnelle. Là aussi, l'objectif est de rendre nos entraîneurs les plus compétents possible en les incitant à se former et se perfectionner.

2- Support aux clubs pour le développement d'excellence des athlètes en piscine

Jusqu'à 20.000\$ seront distribués chaque année afin de récompenser les clubs dont les nageurs ont obtenu des temps « en voie » établis par Natation Canada. L'idée est d'encourager les entraîneurs à être plus ambitieux et performants avec leurs nageurs groupe d'âge.

3- Soutien au développement professionnel des entraîneures

Nouveau programme d'aide aux entraîneures, proposé et financé par le MEES et Égale Action. Le programme vient d'être lancé. Il y a aura 12 500 \$ de disponible pour notre Fédération. Plus de détails prochainement !